



MAIRIE DE FAUGERES
34600

PROCÈS-VERBAL : SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Philippe BOUCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1 (RAYNAUD Martine à SEGUR Éric)
Date de convocation : 22/05/2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : ALMAZOR Frédéric, ANGÉ Colette, BOUCHE Philippe, CROUZILHAC Audrey, FERRAS Jean-Marc, GALTIER Daniel, GANDOLFI Catherine, JUNG David, LAINÉ Corinne, LAUGÉ Jean, ROQUE Alix, SEGUR Éric, SIGNORI Isabelle, SOOPRAMANIEN Stephen.

Séance ouverte à 18h30

Secrétaire de séance : GANDOLFI Catherine

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28/04/2026

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2026 dont un exemplaire a été transmis à chacun.

Aucune observation n'étant formulée, À L'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE le PV de la séance du 28/04/2026.
Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

2. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS SÉNATORIALES

CONSTITUTION DU BUREAU ÉLECTORAL

Conformément aux dispositions du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire.
Il comprend les deux membres du Conseil municipal les plus âgés présents ainsi que les deux membres les plus jeunes présents.
Les deux conseillers les plus âgés sont :

- Mme ANGE Colette
- M. LAUGE Jean

Les deux conseillers les plus jeunes sont :

- Mme ROQUE Alix
- M. SOOPRAMANIEN Stephen

Le bureau électoral est donc constitué.

Pour la commune de Faugères, le nombre de délégués à élire est fixé à trois titulaires et trois suppléants.
Il est procédé successivement à l'élection des délégués titulaires puis à celle des suppléants.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES

Monsieur le Maire rappelle que l'élection a lieu au scrutin secret.
Chaque conseiller municipal est invité à prendre les bulletins et à glisser celui choisi dans l'enveloppe de scrutin et à le déposer dans l'urne.

CANDIDATS

Il est proposé la candidature groupée suivante :

- M. BOUCHE Philippe
- M. GALTIER Daniel
- M. SEGUR Éric

DÉPOUILLEMENT

Le bureau procède au dépouillement.
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 1
Nombre de votants : 15
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 15

PROCLAMATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES

Au vu des résultats du scrutin, sont proclamés élus délégués titulaires :

- M. BOUCHE Philippe
- M. GALTIER Daniel
- M. SEGUR Eric

**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS**

Monsieur le Maire rappelle que l'élection a lieu au scrutin secret.

Chaque conseiller municipal est invité à prendre les bulletins et à glisser celui choisi dans l'enveloppe de scrutin et à le déposer dans l'urne.

CANDIDATS

Il est proposé la candidature groupée suivante :

- ANGE Colette
- FERRAS Jean-Marc
- LAUGE Jean

DÉPOUILLEMENT

Le bureau procède au dépouillement.

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 1

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

PROCLAMATION DES SUPPLÉANTS

Le Maire :

Au vu des résultats du scrutin, sont proclamés élus suppléants :

- ANGE Colette
- FERRAS Jean-Marc
- LAUGE Jean

Les opérations électorales étant achevées, les résultats sont consignés dans le procès-verbal réglementaire et transmis à Monsieur le Préfet.

Aucune observation n'étant formulée, À L'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE l'élection des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales 2027.

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

3. RECTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20/03/2026

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été constaté une erreur matérielle sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026 au point numéro 7.

La commission d'appel d'offres (CAO) est composée de M. BOUCHE Philippe, président, M. GALTIER Daniel, M. SEGUR Éric et Mme GANDOLFI Catherine, titulaires, et de Mme LAINE Corinne, M. LAUGE Jean et M. SOOPRAMANIEN Stephen, suppléants.

La délibération, elle, a été émise sans erreur.

Il convient d'approuver la rectification du PV.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, par 14 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (SIGNORI Isabelle), l'assemblée APPROUVE la rectification du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

4. RÉHABILITATION DE L'ANCIEN ENSEMBLE ECOLE/MAIRIE – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 001-2026, le Conseil Municipal avait approuver le nouveau plan de financement pour la réhabilitation de l'ancien ensemble école/mairie.

À ce titre, une demande DETR 2026 a été déposée. Après échanges avec les services préfectoraux, notre demande sera transférée vers la DSIL 2026. De ce fait, il convient de modifier le plan de financement en ce sens.

Plan de financement prévisionnel – Réhabilitation ancien ensemble école/mairie

Dépenses HT		Recettes HT		
Lot n° 1 - Gros œuvre	47 022,45 €	DSIL 2026	25%	41 919,00 €
Lot n° 2 - Menuiseries extérieures	7 407,78 €	Département	30%	50 302,00 €
Lot n° 3 - Plâtrerie	28 952,20 €	Commune	45%	75 454,30 €
Lots n° 4 et n° 5 - Sols	15 774,58 €			
Lot n° 6 - Peinture	2 116,89 €			
Lot n° 7 - Électricité	13 220,13 €			
Lot n° 8 - Plomberie et chauffage	9 721,73 €			
Lot n° 9 - Aménagements	9 720,55 €			



MAIRIE DE FAUGERES
34600

Sous-traitance climaticien et plaquiste jointeur	11 218,50 €
Locations matériel	1 994,13 €
Outils	4 270,96 €
Consommables	610,40 €
Maîtrise d'œuvre	12 070,00 €
Contrôle Technique Bâtiment	3 575,00 €
TOTAL	167 675,30 €

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le nouveau plan de financement.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE LE PLAN DE FINANCEMENT DE LA RÉHABILITATION DE L'ANCIEN ENSEMBLE ÉCOLE/MAIRIE.
Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

5. QUESTION DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h12.